

2023-24

Les étudiants ayant une invalidité sont admissibles à tous les programmes d'aide aux étudiants. Certains éléments du programme d'Aide aux étudiants de la Saskatchewan sont réservés aux étudiants ayant une invalidité

Important à savoir

Mesures d'aide financière pour les étudiants ayant une invalidité

- Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité et que vous êtes admissible à l'aide aux étudiants, vous serez également admissible à la Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité et vous serez automatiquement considéré pour cette bourse dans votre demande d'aide aux étudiants. Cette bourse offre 2 800 \$ par année scolaire afin d'aider à payer les frais d'études ou les frais de subsistance.
- Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité, vous pouvez opter pour une charge de cours allégée et être admissible à l'aide aux étudiants pour une période scolaire plus longue
- Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité inscrit à un programme dans un établissement d'enseignement postsecondaire, vous pourriez être admissible à la Bourse Canada-Saskatchewan pour l'obtention d'équipement et de services (Canada-Saskatchewan Student Grant for Services and Equipment). Cette bourse offre jusqu'à 22 000 \$ par année de programme, ce qui comprend jusqu'à 20 000 \$ pour la bourse du Canada et 2 000 \$ pour la bourse de la Saskatchewan. Les dépenses admissibles comprennent par exemple : tuteurs, interprètes, logiciels et transport adapté.

Financement supplémentaire pour étudiants à plein temps ayant quitté l'école secondaire depuis au moins 10 ans.

Le programme Action Compétences du gouvernement du Canada offre un financement complémentaire à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein.

Si vous êtes admissible à la Bourse canadienne pour étudiants à temps plein, et avez quitté les études secondaires depuis plus de 10 ans, vous recevrez 1 600 \$ par an (200 \$ par mois au cours d'une année scolaire de huit mois) en financement complémentaire sous forme de bourse.

Demander une aide financière uniquement sous forme de bourses

Lorsque vous présentez une demande d'aide aux étudiants de la Saskatchewan, votre demande sera évaluée en tenant compte de votre admissibilité à une combinaison de bourses

non remboursables et de prêts remboursables. Vous pouvez demander des bourses seulement et refuser la partie prêt de l'aide financière.

Bourse d'études Avantage Saskatchewan

Si vous êtes un diplômé de 12e année de la Saskatchewan (en 2012 ou plus tard) et que vous vous inscrivez dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan, vous pourriez être admissible à la bourse Avantage Saskatchewan (Saskatchewan Advantage Scholarship). Cette bourse offre 750 \$ par année (jusqu'à concurrence de la limite maximale à vie de 3 000 \$). Pour s'en prévaloir, les étudiants doivent présenter une demande d'aide aux étudiants.

Le saviez-vous?

Les étudiants ayant une invalidité ne sont pas tenus d'apporter la contribution fixe de l'étudiant de 3 000 \$

Les étudiants ayant une invalidité, les étudiants autochtones, les étudiants ayant des enfants à charge et les étudiants actuellement pupilles de l'État, ou qui l'ont été, ne sont pas tenus d'apporter de contribution fixe.

Congé parental ou pour raisons médicales

Si vous prenez congé de vos études pour des raisons médicales ou parentales, vous pouvez présenter une demande de congé parental ou médical et votre prêt sera traité comme si vous étiez aux études. Le congé est accessible pour une période de six mois pouvant être renouvelée à deux reprises (c.-à-d. qu'un congé peut durer jusqu'à un maximum de 18 mois au total). Vous devez présenter votre demande. Vous disposez de six mois après la date de fin de vos études pour présenter une demande. Consultez les Lignes directrices administratives pour [Les prêts d'études Canada-Saskatchewan](#) (en anglais).

Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité

Vous pouvez être admissible au [Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité \(PAR-I\)](#) si vous avez de la difficulté à rembourser votre prêt d'études. Le PAR-I commence à payer les dettes immédiatement et il fera en sorte que la dette soit payée dans les 10 ans suivant la fin de la dernière période d'études. Pour plus de renseignements, contactez le [Centre de service national de prêt aux étudiants](#).

Où trouver de plus amples renseignements :

En ligne : saskatchewan.ca/studentloans

Appel sans frais : 1-800-597-8278

Courriel : studentservices@gov.sk.ca